



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-230

Ottawa, le 8 juin 2006

Standard Radio Inc.

Vancouver (Colombie-Britannique)

Demande 2005-1560-4

Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-31

15 mars 2006

CKZZ-FM Vancouver – renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKZZ-FM Vancouver, du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2013.
2. Le Conseil a reçu une intervention favorable à la présente demande.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** énoncées dans *Nouveau formulaire de licence pour les stations de radio commerciales*, avis public CRTC 1999-137, 24 août 1999.
4. Parce que cette titulaire est régie par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et soumet des rapports au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Conseil n'évalue pas ses pratiques concernant l'équité en matière d'emploi.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>